

AVIS PUBLIC

NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 17 novembre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO AD-108-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO AD-108 SUR LES TARIFS DES BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Ce nouveau règlement vise à apporter des modifications notamment pour ajouter les frais de location de la roulotte réfrigérée et de la roulotte de prévention incendie, pour corriger des textes et pour ajouter certains tarifs et comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Tarification pour des services et demandes de l'administration;
- Tarification pour des services et demandes de trésorerie;
- Tarification pour les permis et certificats divers;
- Tarification pour les permis requis par divers règlements provinciaux;
- Tarification pour les autres services de sécurité incendie;
- Tarification pour la location de matériel appartenant à la municipalité;

Ce règlement amende le règlement AD-108 sans le remplacer.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 18^e jour du mois de novembre 2025.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière domiciliée à St-Basile-le-Grand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, en ce jour.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière